

Déclaration FPMA du 12 juin 2013

1- Des modifications bienvenues

Cette année, comme c'était le cas auparavant, le projet de mouvement n'est plus divulgué aux collègues à l'avance. Nous nous en félicitons, car cela permet d'éviter les faux espoirs et les déceptions pour des collègues qui voyaient leur affectation modifiée après la tenue de la FPMA.

Les commissaires paritaires du SNES accueillent également positivement les modifications apportées aux documents de préparation, les indications ajoutées les rendent beaucoup plus lisibles.

2- Conditions de préparation

Cette année voit de nouveau un retour bienvenu à la situation antérieure dans la méthode de travail et de communication entre les élus et les services du Rectorat. L'échange de chaînes avant la FPMA a permis une meilleure lisibilité des opérations, et nous en remercions tous les personnels.

En revanche certains commissaires paritaires suppléants n'ont pas reçu leur convocation, ce qui ne leur a pas permis de se libérer pour participer au travail de préparation, d'autant plus que les collègues sont très sollicités à cette période de l'année scolaire.

3- Règles du mouvement

Un certain nombre de règles académiques doivent impérativement être examinées et discutées en Groupe de Travail :

- les vœux sur des entités géographiques qui englobent le poste actuel du demandeur : Le SNES réitère son hostilité à cette mesure.
- Les vœux informatifs : il est indispensable de redéfinir la règle dans un GT.
- Les collègues mutés en extension avec un barème qui ne tient pas compte de leur bonification pour enfants. Il est nécessaire de réexaminer chaque situation.
- La bonification exceptionnelle de 1000 points en Histoire-Géographie : il aurait été souhaitable d'en discuter avant la FPMA, et de s'accorder sur la valeur de cette bonification. Nous devons cependant rester vigilants à ce qu'aucun collègue ne soit stigmatisé.
- Quelques problèmes de codage dans les documents : pour des mutations sur vœu Géo, c'est le code Commune qui apparaît.
- Nous demandons à ce que les services du Rectorat nous fournissent un Jaune modifié à l'issue de la FPMA.

4- Blocage des postes

Le SNES regrette que des postes soient bloqués chaque année pour des supports stagiaires. Il demande que les stagiaires soient affectés sur le service de leur tuteur, avec une quotité de un tiers de leur service devant élèves. A titre d'exemple, En L8013, un poste à Simone Weil Le Puy se retrouve bloqué chaque année, ce qui empêche des collègues d'y être affectés.

Cette année, la situation des admissibles contractuels pose le même problème.

5- Remarques sur les disciplines

Le SNES manifeste son inquiétude vis-à-vis des postes qui restent vacants après le mouvement. A titre d'exemple, on peut citer la documentation, pour laquelle il reste dix postes à pourvoir dans l'Allier, et deux dans la Haute-Loire.

De même, la situation des moyens de remplacement pour la rentrée scolaire 2013 est préoccupante, dans la mesure où un grand nombre de zones de remplacement ont été bloquées. Il est indispensable de recruter en nombre suffisant et pour cela d'attirer les plus jeunes vers nos métiers en améliorant les conditions de travail et en revalorisant les traitements.

6- TZR

Nous saluons tout d'abord le retour de la bonification TZR qui a rendu possible l'affectation de collègues en poste fixe.

Nous réitérons notre demande que se tienne un Groupe de Travail fin août pour affecter les collègues TZR, ainsi qu'un Groupe de Travail des non titulaires.

7- COPsy-DCIO

Nous souhaiterions faire part devant la FPMA de notre désapprobation quant à l'affectation d'une collègue COPsy sur un poste vacant qu'elle n'avait pas demandé. Le SNES ne peut pas accepter ce mode de gestion qui ressemble fort à une délégation rectorale.

8- Fuites avant la tenue de la FPMA

Nous souhaiterions rappeler devant la FPMA le principe de discrétion auquel chaque commissaire paritaire est tenu.

Nous sommes scandalisés par le fait que certaines organisations syndicales communiquent le projet brut sorti de l'algorithme avant même que les élus aient commencé leur travail de vérification et d'amélioration du mouvement.

C'est une atteinte au paritarisme que nous condamnons tout autant que lorsque la consigne était donnée par le Ministère de l'Education Nationale. De plus, c'est mépriser le travail lourd et intensif qu'ont effectué les élus dans l'intérêt de tous les candidats à mutation. C'est abuser enfin de la confiance de nombreux collègues dont l'affectation aura changé à l'issue de la FPMA, et c'est jeter de la suspicion sur des opérations que nous, élus SNES, voulons transparentes.